

MINISTRE DE L'INTERIEUR DE LA
SECURITE ET DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION DES AFFAIRES INTERIEURES

N° I26 /PR/MISDN/DAI-P.ANNEE 1966

SOMMAIRE.-

NOMINATION D'UN ADJOINT AU PREFET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
 - VU le Décret n°I44/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°4I/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement
 - VU la Loi n°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres était obligatoirement entendu ;
 - VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 - VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
 - VU le Décret n°355/PC-SGG du 8 Octobre 1965 portant rang, prérogatives, indemnités et avantages matériels des Adjointes au Préfet ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. SEDOLO DOSSOU Michel, Administrateur de 2° classe 3° échelon précédemment en service à l'Imprimerie Nationale, est nommé Adjoint au Préfet du Nord-Est à Parakou.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le II MARS 1966

<u>AMPLIATIONS</u>	par le Président
ORIGINAL	I de la République,
JORD	I
DAI	4 le Ministre de
MISDN	I l'Intérieur, de la
MFAE	I Sécurité et de la
DP	2 Défense Nationale,
DGF	5
DI	I
Trésor.	I
Préfet.N-E.	I
Intéressé	I

Général Christophe SOGLO

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

Lt.Colonel Ph. AHO